AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

219C0320
FR0004529147-FS0155

21 février 2019

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

TESSI

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 21 février 2019, la société par actions simplifiée Pixel Holding[1] (30bis, rue Sainte Hélène, 69002 Lyon) a déclaré avoir franchi en hausse, le 19 février 2019, les seuils de 2/3 du capital et des droits de vote de la société TESSI et détenir (à cette date) 1 943 729 actions[2] TESSI représentant autant de droits de vote, soit 69,16% du capital et 69,02% des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions TESSI dans le cadre de l'offre publique initié par le déclarant[4].

Le déclarant a précisé être également bénéficiaire d'options d'achat[5], dont l'exercice dépend d'événements extérieurs à ce dernier, portant sur 12 809 actions TESSI en cours de conservation représentant 0,46% du capital et 0,45% des droits de vote de la société[3].

[1] Détenue à 100% par la société Pixel Holding 2 SAS, elle-même détenue à 74,85% du capital social et des droits de vote par HLDI, société par actions simplifiée de droit français (cette dernière étant contrôlée par le groupe Dentressangle Initiatives SAS, elle-même contrôlée par M. Norbert Dentressangle), à 22,14% du capital social et des droits de vote par HLD Europe, société en commandite par actions de droit luxembourgeois, à 2,02% par Pixel Management et à 0,99% par plusieurs managers.
[2] Compte non tenu de 1 648 actions TESSI affectées au contrat de liquidité.
[3] Sur la base d'un capital composé de 2 810 487 actions représentant 2 816 236 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[4] Cf. notamment D&I 219C0215 du 5 février 2019.
[5] Cf. section 2.4 de la note d'information ayant reçu le visa 19-038 en date du 5 février 2019.